

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 75

présenté par

Mme Anthoine, M. Leclerc, M. Pradié, Mme Levy, M. Ramadier, M. Rolland, Mme Kuster,  
M. Vialay, M. Bazin, M. Rémi Delatte, M. Reiss, M. Brun, Mme Louwagie et Mme Bassire

**ARTICLE 10**

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« Le transfert aux collectivités territoriales précitées des missions des délégations régionales de l'office national d'information sur les enseignements et les professions entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à combler une lacune du projet de loi en précisant la date du transfert aux régions des missions des délégations régionales de l'ONISEP.